

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil neuf, le 17 mars, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :  
10 mars 2009

Conseillers en exercice : 27  
Présents : 23  
Procuration : 0  
Votes : 23

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 17 MARS 2009

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHION Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Éric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, CHOMETTE Aurélie, MARCEL David, LESCOT Vincent.

Excusés : BASNEL Françoise, TAORMINA Corinne, BOUCHET Aurélien, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2009 et celui du 3 février 2009, sont adoptés à l'unanimité. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

## 1. Affaires financières

### 1.1. FCTVA

Rapporteur : Max GILLES

Afin d'aider à la relance de l'économie, la loi de finances rectificative pour 2009 comporte le dispositif de versement anticipé du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

En temps normal, le reversement du FCTVA aux communes intervient deux ans après la réalisation des dépenses d'investissement : une fraction de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement de 2008 sera reversée à la commune en 2010.

Le versement anticipé du FCTVA est ouvert aux collectivités qui s'engagent à ce que leurs dépenses d'investissement 2009 soient supérieures à la moyenne de leurs dépenses d'investissement de 2004, 2005, 2006 et 2007, soit pour Eyragues 1 539 567 €. La TVA est ainsi récupérée l'année même de la réalisation de la dépense.

Les investissements prévus en 2009 permettent de souscrire à cette mesure aussi le conseil doit délibérer pour la solliciter et permettre à Monsieur le Maire de signer une convention d'application du dispositif avec l'État.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que soit signée la convention d'application du dispositif de versement anticipé du FCTVA.

### 1.2. Budgets primitifs 2009

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire présente les budgets de la collectivité et commente les documents adressés aux Conseillers Municipaux.

## - CA 2008 EAU

Le compte administratif 2008 de l'eau se solde par un excédent de 132 966,66 € de fonctionnement correspondant à 175 119,52 € de recettes, issues de deux recettes principales : la surtaxe instaurée en 2003 et le remboursement des emprunts par le fermier; pour 42 152,86 € de dépenses : intérêts des emprunts, dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un résultat positif de 184 850,52 € : 242 958,44 € de recettes pour 58 107,92 € de dépenses, dont le remboursement des emprunts et différents travaux sur le réseau.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur TROUSSEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, soumet l'adoption du CA 2008 du budget de l'eau au vote des conseillers : 22 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget de l'eau, conforme au CA voté.

## - CA 2008 ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2008 de l'assainissement se solde par un excédent de 57 123,18 € de fonctionnement correspondant à 94 092,14 € de recettes, issues de deux recettes principales : les taxes de branchement et la surtaxe communale ; pour 36 968,96 € de dépenses : notamment les dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un excédent de 216 816,60 € : 362 806,83 € de recettes issues en majorité de l'excédent antérieur; pour 145 990,23 € de dépenses, dont les travaux d'extension du réseau quartier de Beauchamp et chemin des tennis.

Il est fait état que cet excédent permettra de financer une partie des obligations de mises aux normes de l'assainissement collectif ou individuel qui doivent intervenir dans le cadre de l'adoption du schéma directeur d'assainissement, actuellement soumis à enquête publique.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur TROUSSEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, soumet l'adoption du CA 2008 du budget de l'assainissement au vote des conseillers : 22 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget de l'assainissement, conforme au CA voté.

## - CA 2008 LOTISSEMENT

Le compte administratif 2008 du budget lotissement se solde par un résultat négatif de fonctionnement : 6 630 € de dépenses correspondant aux honoraires du géomètre.

La section d'investissement est nulle

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur TROUSSEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, soumet l'adoption du CA 2008 du budget lotissement au vote des conseillers : 22 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget lotissement, conforme au CA voté.

## - BP 2009 EAU

Le budget primitif 2009 de l'eau s'équilibre à 129 591 € de dépenses et de recettes de fonctionnement permettant de dégager une enveloppe de 94 376 € pour assurer l'entretien, la réparation des équipements et l'extension du réseau d'eau potable, notamment pour

financer l'entretien des équipements. En recettes, la surtaxe d'eau, instituée en 2003, est inscrite pour 83 000 € et le remboursement d'emprunt par la SOGEDO est porté à 38 900 €.

La section d'investissement s'équilibre à 341 867,18 €, permettant de dégager un montant de 314 476,18 € pour effectuer l'étude d'un nouveau réservoir et la mise en oeuvre nouveau captage. Ces opérations sont financées essentiellement par l'excédent de 2008.

Il est précisé que le nouveau captage devrait se situer à proximité des stades de façon à pouvoir installer les périmètres de protection imposés par la loi afin d'éviter toute pollution. Les études, notamment l'analyse de la qualité de l'eau sont en cours.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2009 de l'eau au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

#### - **BP 2009 ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif 2009 de l'assainissement s'équilibre à 64 800 € de dépenses et de recettes de fonctionnement permettant de dégager une enveloppe de 38 200 € pour assurer l'entretien et la réparation des équipements et du réseau d'assainissement.

La section d'investissement s'équilibre à 323 039,78 €, permettant de dégager un montant de 255 239,78 € pour effectuer des travaux d'extension du réseau, d'aménagement de la station d'épuration, l'installation de l'auto-surveillance de la station d'épuration, financés essentiellement par les excédents de 2008 et des subventions.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2009 de l'assainissement au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

#### - **BP 2009 LOTISSEMENT**

Le budget primitif 2009 des lotissements s'équilibre à 135 000 € de dépenses et de recettes de fonctionnement correspondant à la vente du dernier lot du lotissement d'activité des Moutouses IV.

Aucune dépense, ni recette n'est inscrite en section d'investissement pour 2009.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2009 lotissement au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

#### - **BP 2009 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Le budget principal primitif 2009 de la collectivité s'équilibre à 4 992 940 € de dépenses et de recettes de fonctionnement, en hausse de 25 % par rapport au budget réalisé de l'année précédente (en baisse de 8 % si l'on retire l'opération de vente des lots en accession à la propriété du lotissement "Les Chênes Verts").

Monsieur le Maire indique qu'il procède également à un contrôle de gestion poussée, à un suivi détaillé des principaux achats ainsi qu'à une mise en concurrence des fournisseurs. Les marges de manœuvre tendent à s'amenuiser et le résultat de fonctionnement se resserre à 113 000 €, soit 2 à 3 fois plus faible qu'il y a 5 ans. Il convient toutefois de noter la poursuite du désendettement de la commune.

Monsieur le Maire présente les taux d'imposition des communes de Rhône-Alpilles-Durance et constate que ceux d'Eyragues sont les plus faibles des communes de taille équivalente. Il indique que les bases d'imposition notifiées sont en progression de 4,46 %, soit une recette supplémentaire de 52 697 € et propose une hausse des taux communaux afin de réduire l'écart de taux avec les communes avoisinantes. Il propose une augmentation différenciée afin d'alléger la charge supplémentaire pour les ménages : les taux d'imposition communaux sont portés pour 2009 à :

- Taxe habitation = 13 % (12,69 % en 2008) + 2,45 %

- Foncier bâti = 14,56 % (13,87 % en 2009) + 5 %
- Foncier non bâti = 38,04 % (36,93 % en 2009) + 3 %.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition proposés pour 2009.

La section d'investissement s'équilibre à 3 085 000 € permettant de financer les opérations retenues lors du débat d'orientations budgétaires : l'achat de terrains (1 132 K€), l'extension du cimetière (405 K€), la sécurisation de l'avenue Barbusse et divers travaux d'enrobés (450 K€), les travaux du bassin de rétention du lotissement de logements sociaux (300 K€), un logement de gardien pour le complexe de salles multisports (120 K€), acquisition de matériel (60 K€), les toitures des écoles (90 K€), la réfection des menuiseries des écoles (90 K€), et divers travaux (170 K€). Ces programmes sont financés par des subventions, le FCTVA 2009 et 2010 (400 K€), la vente de terrains (1 325 K€) et par l'autofinancement proposé à hauteur de 103 K€.

Monsieur le Maire précise que les travaux effectués par les services techniques municipaux feront l'objet d'une régie et seront ainsi transférés en section d'investissement.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2009 – Budget Principal de la commune au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

### **1.3. Ligne de trésorerie**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Patrick DELAIR, employé à la Société Générale, quitte la séance, ne participant ni au débat ni au vote.

La validité de la ligne de trésorerie actuelle se termine fin mars. Il convient donc d'autoriser la renégociation d'une nouvelle ligne de trésorerie de 500 000 €. En 2008, le choix du Conseil s'était porté sur un produit de la Caisse d'Épargne : une ligne interactive EONIA d'un montant de 400 000 € + marge de 0,60 % et 400 € de frais de dossier.

Trois organismes ont été contactés; il est demandé une ligne interactive, avec tirage et remboursement par Internet. :

- + le Crédit Agricole : marge 1,60 %, index Euribor 3 mois, commission 0,40 %
- + la Société Générale : marge 1,00 %, index Eonia, commission 0,30 % et forfait gestion 1500 €
- + la Caisse d'Épargne : marge 1,20 %, index Eonia, sans commission et frais d'ouverture 500 €

Il est proposé de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de la Caisse d'Épargne.

### **1.4. Subvention RCE**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est proposé d'attribuer une avance sur subvention de 3 000 € au Racing Club Eyraguais afin de participer aux frais de déplacement du club de rugby qui s'est qualifié pour les phases finales (play-off) du championnat, série « honneur » 3<sup>ème</sup> division.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'avance de subvention de 3 000 € au RCE.

### **1.5. Frais de cadeaux**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le Conseil municipal doit autoriser le remboursement à Caroline BOUCHET de l'achat du cadeau remis lors de la cérémonie des vœux du Maire au jeune pompier, champion de cyclisme, pour un montant de 32 €.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le remboursement d'un montant de 32 € à Caroline BOUCHET pour frais de cadeaux.

## **2. Enfance – jeunesse**

### **2.1. Crèche**

Rapporteur : Max GILLES

La crèche municipale fonctionne depuis 8 ans et l'on a essayé de bien en maîtriser la gestion afin d'en minimiser le coût, notamment par le recours à du personnel en contrat aidé. Or, le personnel municipal compte 47 agents dont 10 contrats (aidés ou non) qui arrivent à terme. En octobre/novembre 2008, Monsieur le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint en charge du personnel ont engagé une réflexion à ce sujet car la commune n'a pas les moyens de consolider tous ces contrats. Deux solutions sont à étudier : soit le remplacement du personnel contractuel afin de continuer à recourir à des contrats aidés, soit une organisation différente.

Françoise BASNEL et Marc TROUSSEL ont rencontré un organisme référent dans la gestion de la petite enfance afin d'étudier le passage à une gestion associative de la crèche.

Monsieur le Maire indique que la réflexion porte sur la possibilité d'une crèche associative avec la volonté de faire reprendre la majorité du personnel contractuel. Le personnel titulaire resterait communal et la charge de travail resterait identique. Lorsqu'on a négocié d'autres délégations de service public, on a également négocié le salaire du personnel (cf. OM, eau/assainissement).

On va établir un cahier des charges et lancer une consultation. On va demander que le personnel soit embauché en CDI et on espère que le personnel en place reste. Cette décision est prise dans l'intérêt des enfants, des parents et des administrés mais en aucun cas il ne s'agit de pénaliser qui que ce soit. Un essai de 3 ans est envisagé pour ce nouveau fonctionnement.

Monsieur TROUSSEL intervient pour préciser les 3 objectifs visés par la délégation de service public : un meilleur fonctionnement, des CDI pour le personnel, une charge maîtrisée pour la commune.

Le coût de la crèche était jusqu'à présent de 20 000 €, en 2008 il passera à plus de 40 000 € lorsque toutes les aides seront encaissées et si les emplois contractuels étaient pérennisés, cela coûterait 70 à 80 000 €.

Monsieur le Maire demande, qu'aux côtés de Françoise BASNEL et Marc TROUSSEL, des conseillers participent à cette étude : Odile PUJOL, Corinne NIÉTO et David MARCEL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette démarche.

### **2.2. Contrat Enfance Jeunesse**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le contrat enfance, passé entre la CAF et la commune, arrivait à échéance fin 2007. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser l'accueil des moins de 6 ans : sur 100 € dépensés par la commune, la CAF reversait 55,46 € à la collectivité.

Le contrat comprenait la crèche, le centre aéré de Beauchamp (jusqu'à 6 ans) et la garderie périscolaire de la maternelle.

Le contrat doit être renouvelé pour une période de 4 ans. Il s'appelle désormais contrat "enfance et jeunesse" et concerne les jeunes jusqu'à 18 ans. Le taux de financement retenu par la CAF est dorénavant fixé à 55 %. La priorité de la CAF est donnée à la fonction d'accueil (quantitatif) au détriment des actions d'animation (qualitatif).

L'élaboration du contenu de ce nouveau contrat doit comprendre les projets d'accueil des 0 –18 ans qui existent ou interviendront sur les années 2008-2009-2010 et 2011. Lors du Conseil municipal du 3 juin 2008, il a été décidé de proposer à la CAF :

- la reconduction des actions suivantes :
  - crèche "La Cabriole" agréée pour 23 places de 2008 à 2011 ;
  - garderie périscolaire maternelle (0 – 6 ans), environ 80 enfants, de 2008 à 2011 ;
- la modification de l'action :
  - centre aéré de Beauchamp qui sera proposé pour la totalité des enfants accueillis (4 - 12 ans) pour un agrément de 130 enfants de 2008 à 2011 ;
- l'inscription de nouveaux projets au contrat :
  - la garderie périscolaire du primaire (0-12 ans) représentant environ 100 enfants de 2008 à 2011 ;
  - les centres aérés des petites vacances scolaires agréés pour 30 enfants de 2008 à 2011 ;
  - les camps été pour une vingtaine d'adolescents de 2009 à 2011 ;
  - une structure d'accueil petite enfance de 25 – 30 places à partir de 2010.

La CAF des Bouches-du-Rhône a adressé fin décembre un contrat qui ne comprend que la garderie péri-scolaire et la crèche, sur un budget 2007 non réactualisé et sans tenir compte de l'extension d'agrément obtenue pour la crèche et demande une délibération approuvant ce renouvellement avant fin mars.

Depuis la réception de ce document, Françoise BASNEL sollicite un rendez-vous avec les personnes de la CAF responsables de notre dossier. Le rendez-vous est enfin programmé pour le 18 mars.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

### **2.3. Séjour ski et garderie de mars**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le séjour au ski, dans la station de Serre Chevalier, s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 7 mars 2009. 14 enfants y ont participé.

Une enveloppe avait été prévue pour permettre d'organiser d'autres activités en cas de mauvais temps. Le Conseil doit autoriser le remboursement des frais engagés par Denis MARIETTE, soit 406 € : crêpes, luge, cinéma, piscine et assurance neige (210 €).

La garderie a également accueilli 72 enfants durant les deux semaines des vacances de mars.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le remboursement des frais engagés par Denis MARIETTE, soit un montant de 406 €.

### **2.4. Ouverture de classe école élémentaire**

Rapporteur : Michel LEYDET

La carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré prévoit l'ouverture d'une dixième classe à l'école élémentaire Gabriel Péri d'Eyragues en raison des effectifs enregistrés.

Le conseil municipal doit transmettre son avis à l'Inspection académique concernant cette ouverture ainsi que les observations éventuelles impliquées par cette mesure, notamment en ce qui concerne la disponibilité des locaux scolaires.

La Commission scolaire est favorable à cette ouverture en précisant qu'il sera nécessaire d'acheter du mobilier pour la salle existante destinée à cette dixième classe.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire.

Michel LEYDET précise que l'absence d'un enseignant à l'école élémentaire qui avait suscité la réaction des parents est désormais pourvue par la nomination d'un enseignant

remplaçant jusqu'à la fin de l'année.

Bruno TERRIÉ rappelle les modalités d'inscription dans les écoles : l'inscription doit se faire dans la commune de résidence avec uniquement 3 cas dérogatoires :

- la scolarisation déjà effective de frères et sœurs dans un établissement d'une autre commune ;
- lorsque la scolarisation nécessite un établissement spécialisé : élèves en difficultés ou handicapés ;
- lorsque la commune de résidence ne possède pas d'école ou si l'école ne dispose pas de garderie péri-scolaire et de cantine.

L'inscription ne peut se faire que sur présentation de la dérogation établie par la commune de résidence.

### **3. Affaires administratives – Culture**

#### **3.1. CAUE - Convention 2009**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

En 1997, la commune a adhéré au CAUE qui a pour mission d'assister les collectivités dans leur volonté de développer la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CAUE assure donc une assistance architecturale et, à la demande des communes, il apporte un diagnostic, un conseil, et des interventions pour toute question d'architecture, d'espace public, de patrimoine, de construction et équipement public d'environnement, de parcs et jardins, de sécurité routière ...

La commune a sollicité l'intervention du CAUE pour l'avant-projet sommaire de la cantine et pour celui de l'extension des vestiaires des stades.

La cotisation de la commune au CAUE pour l'année 2009 est fixée à 1 457 €, soit 3 fois le potentiel fiscal par habitant. (1 375 € en 2008).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité afin que la cotisation 2009 d'un montant de 1 457 € soit versée au CAUE.

#### **3.2. Prévigrêles – Cotisation 2009**

Rapporteur : André RICARD

L'association PREVIGRELE a été créée en 1997 pour maintenir les cultures et protéger les biens. Son aire d'action s'étend sur 4 départements : Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Drôme. PREVIGRELE gère 98 générateurs dont 16 dans les Bouches-du-Rhône (1 à Eyragues à La Malgue) dont le principe est d'introduire des noyaux de congélations artificiels dans la zone de l'orage où se forme la grêle, ce qui, par concurrence, limite la croissance des grêlons qui tombent plus lentement et fondent avant d'atteindre le sol. Autrefois, le procédé par tirs de bombes coûtait entre 3 et 4 000 €.

La participation de la commune pour 2009 est appelée à hauteur de 645,72 €, identique à la cotisation 2008.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité afin que la cotisation 2009 d'un montant de 645,72 € soit versée à l'association PREVIGRELE.

#### **3.3. Maintenance Éclairage sécurité Complexe Multisports**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Un contrat de maintenance et de vérification de l'installation de Blocs Autonomes

d'Éclairage de Sécurité (BAES) du complexe multisports doit être conclu avec un organisme agréé. 11 BAES à hauteur normale et 8 BAES à une hauteur de 8 m donc nécessitant l'utilisation d'une nacelle sont à vérifier annuellement.

Il est proposé de retenir la proposition de la société DELT'INCENDIE ALARME pour un montant de 860 € HT (nacelle incluse) ; cette société assurant la vérification des extincteurs des différents bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de la société DELT'INCENDIE ALARME pour un montant de 860 € HT.

### **3.4. Contrat hébergement logiciel "élections"**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

À compter des élections municipales, le Conseil Général 13 n'assurant plus la préparation et l'édition des cartes et listes électorales, un logiciel permettant au service élections d'assurer ces tâches a été acquis auprès de la société SIGEC (qui était le fournisseur du logiciel du Conseil Général).

Dans l'attente de l'installation d'un serveur informatique à la Mairie qui pourrait accueillir la base de données des électeurs, cette base est hébergée chez SIGEC et accessible via une connexion sécurisée par internet.

Il convient d'autoriser le renouvellement de cet hébergement pour l'année 2009, représentant un loyer mensuel de 162,85 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le renouvellement de l'hébergement pour 2009, représentant un loyer mensuel de 162,85 € TTC.

### **3.5. Bibliothèque : poste de l'accueil**

Rapporteur : Max GILLES

Madame Annick AMBLARD travaille depuis 6 ans à la bibliothèque. Le contrat aidé dont elle bénéficiait arrive à échéance et, comme pour le personnel contractuel de la crèche, ne peut être renouvelé. La commune, qui participe aux charges de personnel comme convenu par convention conclue avec l'association, n'entend pas augmenter sa participation financière, aussi ECTE ne peut prolonger le contrat de Mme AMBLARD.

## **4. Projets**

### **4.1. Acquisition parcelle DY 1**

Rapporteur : Max GILLES

Il est proposé d'acquérir la parcelle DY 1 d'une superficie de 1 116 m<sup>2</sup>, au prix de 3 € le m<sup>2</sup>, soit 3 348 €, auprès de Mme ROUDIER Marie-Thérèse afin de procéder ultérieurement à un échange avec M. MARCEL propriétaire de terrains Draille de Beauchamp, traversés par le réseau communal d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 3 348 €.

### **4.2. Panneau d'information**

Rapporteur : Michel GAVANON

Une consultation par l'intermédiaire d'une procédure adaptée de marché public a été lancée début février pour l'acquisition d'un panneau d'affichage led urbain de 1m70 sur 1m50. 7 entreprises ont demandé un dossier de consultation, 3 ont adressé une offre et une s'est désistée.

La commission communication a ouvert les offres reçues :

<i>Société</i>	<b>SICOM SA</b>	<b>IDSys</b>	<b>JSG Technologies</b>
	Venelles (13)	Aubagne (13)	Luynes (37)
Dimension écran	1,91 m x 1,92 m	1,80 m x 1,60 m	1,73 m x 1,54 m
Nature de la structure	Acier laqué	Aluminium	Acier inoxydable
Résolution (pixels)	102 400 virtuels 25 600 réels	6 400	6 941
Luminosité	> 6 000 Cd / m <sup>2</sup>	10 000 Cd / m <sup>2</sup>	> 6 000 Cd / m <sup>2</sup>
Consommation électrique moyenne	350 W / m <sup>2</sup>	200 W / m <sup>2</sup>	336 W / m <sup>2</sup>
Angle de vue horizontal	160 °horizontal 60 °vertical	160 °horizontal 80 °vertical	120 °horizontal 55 °vertical
Garantie LED (ans)	2	100 000 h	5
Garantie PC de commande (ans)	2	5	1
Maintenance (jours/7)	5	6	7
Intervention sous	48 H	48	48
Prix	41 944,99 € HT 50 166,21 € TTC	26 668,00 € HT 31 894,92 € TTC	25 800,00 € HT 30 856,80 € TTC
<b>Délai de livraison</b>	60 jours	35 jours	70 jours

La proposition de SICOM SA a été écartée car trop onéreuse.

Michel GAVANON précise qu'une rencontre avec les deux autres prestataires aura lieu afin de mieux analyser les produits proposés. Le choix définitif sera présenté lors du prochain conseil.

## **5. Solidarité – Social**

### **5.1. Parcours du cœur**

Rapporteur : Yvette POURTIER

La 34<sup>e</sup> édition des Parcours du Cœur se tiendra les 28 et 29 mars prochains, l'occasion pour la Fédération Française de Cardiologie (FFC) de rappeler combien la pratique d'une activité physique régulière permet de réduire le risque de développer une maladie

cardiovasculaire . Dans ce but, une randonnée est organisée le samedi 28 mars : départ à 14h00 Place de la Libération, devant la Mairie.

Les membres de la commission « Solidarité et aide aux personnes » ainsi que la commission « Tourisme et culture », associées à cet évènement sportif et convivial, accueilleront les participants.

Sur les chemins de randonnées, deux parcours de 5 Km et 12 Km seront proposés à la convenance des participants. Une collation sera servie et la commission Tourisme et Culture mettra à disposition une calèche afin de faciliter la participation de tous. L'assurance individuelle est prise en compte par la Fédération Française de Cardiologie.

Cette association de cardiologues bénévoles présidée par le Professeur Jacques BEAUNE ne perçoit pas de subvention de l'État pour mener à bien ses missions de prévention, financement de la recherche, d'aide aux cardiaques et d'information sur les gestes qui sauvent dans le domaine cardiovasculaire.

Des brochures « Objectif Santé » « Activité Physique » « Alimentation Équilibrée » seront distribuées ainsi que des dépliants « Enfants » « Adultes » « Seniors ».

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette manifestation « Parcours du Cœur ».

## **5.2. CCAS**

Rapporteur : Louis ROSELLO

Monsieur ROSELLO présente en séance le compte administratif 2008 du CCAS qui se solde par un excédent de 2 058,63 €, soit 12 942,91 € de dépenses essentiellement consacrées aux colis de Noël (12 875 €) pour 15 001,54 € de recettes dont 13 000 € de subvention communale.

Le budget prévisionnel 2009 du CCAS est équilibré à 15 058,63 € de recettes et de dépenses. La subvention communale reste inchangée à 13 000 €

Le Conseil Municipal prend bonne note des informations budgétaires du CCAS.

Monsieur ROSELLO présente le projet d'adhésion du CCAS à Alp'âges coordination qui offre un panel de services en faveur des familles et en particulier des personnes âgées : visites, adaptation du logement, suivi psychologique, Alzheimer ...Une participation par habitant de 0,26 € serait demandée au CCAS.

Monsieur le Maire demande que la convention soit présentée au préalable à un engagement de la commune.

## **6. Questions diverses**

### **• Travaux/Cadre de Vie**

Patrick DELAIR fait le point sur les travaux d'amélioration du cadre de vie :

- Le propriétaire du restaurant « Un Bouchon en Provence » renouvelle sa demande afin de pouvoir installer une terrasse. On ira voir sur place quelles seraient les possibilités d'accéder à sa demande.
- Cimetière : les agents des services techniques vont édifier le mur périphérique. Le square pour enfants ne subit aucune modification. L'état du mur du cimetière actuel pose quelques soucis.
- Avenue Henri Barbusse : on va rencontrer la DDE pour élaborer le projet en fonction des souhaits de la commission : sécurité, régulation de la circulation dans les bourgades, répondre aux besoins du stationnement et embellissement.

- **Site internet**

Aurélie CHOMETTE demande aux élus de lui fournir un photo pour les présenter sur le site.

Elle propose que la municipalité adresse un témoignage de soutien au Directeur de la Maison Familiale et Rurale de Beauchamp victime d'un grave accident de la circulation. Accord unanime des conseillers.

- **Économie/Tourisme**

Christiane MISTRAL annonce qu'une réunion d'information destinée aux commerçants et artisans se tiendra le jeudi 2 avril à 19 heures 30 à la Salle Baudile Lagnel où seront évoquées les aides possibles en ces temps difficiles.

Cette réunion est organisée en collaboration avec Madame BRES-REBOUL de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Madame BASCHIOU de la Chambre des Métiers des Bouches-du-Rhône et Monsieur NICOLAS chargé de mission de la Communauté de Communes Rhône-Alpilles-Durance dont l'intervention concernera le FISAC.

- **Courriers**

- Le Président du Comité Départemental du Tourisme et des Gîtes de France des Bouches-du-Rhône, a adressé un courrier de remerciements à monsieur le Maire pour la mise à disposition de la Salle Baudile Lagnel lors d'une réunion de propriétaires.
- Une demande de stationnement de camping-cars a été formulée, mais la commune ne disposant pas des équipements adéquats, la demande est rejetée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.